

**Réunion du 03 septembre 2024**

**Convocation et affichage du 30 août 2024**

**Présents** : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, QUONIAM Gilbert, NOLLET Nicolas, VOILLOT Aurore, SAOUT Maelle, LEMERCIER Jacques, PREVOST Sylvie

**Absents** : , DAVID Clément, BOULANGER Sophie, EL SARAKBY Adib, DESGRANGES Jean-Louis  
VOLETTE Jérôme,

**Procurations** : de BOULANGER Sophie à LEMERCIER Jacques, de EL SARAKBY Adib à VOILLOT Aurore, de DESGRANGES Jean-Louis à PREVOST Sylvie, de VOLETTE Jérôme à MONDHER Annick

**Secrétaire** : MONDHER Annick

**PROJET ECURIE**

Madame HAUET Mélina a exposé son projet de création d'une écurie pour pension de chevaux avec carrière sur des parcelles jouxtant la sienne, la commune est favorable à sa demande pour l'achat de la moitié du terrain communal. Les frais de bornage et d'acte resteront à la charge de madame HAUET.

**APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL 23.07.2024 ET 09.04.2024**

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

**1,DEMANDE DE SUBVENTION SAISON CULTURELLE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La compagnie les mauvais garçons du Loiret se produira le dimanche 20 octobre 2024 de 12h00 à 16h00. C'est un spectacle musical pour un montant de 500.00 €

Une subvention sera demandée à la saison culturelle du Conseil Départemental, sachant que l'aide susceptible d'être allouée s'établit à 60 % hors frais annexes et techniques ou scéniques.

Le conseil donne tous pouvoirs au maire pour conclure le contrat objet du spectacle et pour faire une demande de subvention.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

**2,DEMANDE DE FINANCEMENT DEPARTEMENT VOLET 3 ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le besoin d'achat de panneaux de signalisation.

Elle propose de solliciter une aide au titre départemental. Ces dépenses constituent un investissement éligible au volet 3.

Après échanges de vues, le conseil municipal décide de demander cette subvention au titre du volet 3.

Le montant total de l'achat est de 1 119.12 €

En conséquence, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre du soutien départemental à l'investissement communal à hauteur de 80 % du coût des travaux, le solde restant à la charge de la commune.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

### **3.Demande de Fonds de concours pour le cabinet d'infirmier 4 rue de la Brosse Robin**

Le conseil municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de réhabilitation d'un cabinet d'infirmiers dans un bâtiment communal ;

Madame le Maire expose le projet de la réhabilitation d'un cabinet d'infirmiers dans un bâtiment communal situé au 4 rue de la Brosse Robin 45530 SURY AUX BOIS

Considérant la nécessité de valider un plan de financement prévisionnel afin d'identifier les financeurs et leurs participations respectives. Les objectifs sont de permettre aux infirmières de travailler dans de bonnes conditions, de faire des économies d'énergies, de respecter un engagement environnemental par l'isolation thermique et l'installation d'une pompe à chaleur. Le coût de total de l'opération « estimatif » s'élève à 96 662.17 € HT. Nous demandons le fonds de concours pour aider à la réalisation de ce projet.

En conséquence le conseil municipal sollicite une subvention à ce titre à hauteur de 46 % soit 44 598 € HT

Le plan de financement est le suivant :

#### **Plan de financement**

	Montant H.T.	%
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
<b>Total dépenses :</b>	<b>96 662.17 €</b>	100
Dépenses de l'opération	86 888.37 €	
Dépenses : Maitrise d'Œuvre	5 355.00 €	
Contrôle SPS Technique	4 418.80 €	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
<b>Total des ressources</b>	<b>96 662.17 €</b>	
DSIL/DETR	19 332.00 €	20
CRST	13 400.00 €	13,9
COMMUNAUTE DE COMMUNES	44 598.00 €	46,1
Autofinancement : -	19 332.17 €	20
	:	

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide le plan de financement de cette opération et autorise madame le Maire à solliciter tout partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet, autorise madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

### **4.CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET ( 25h00)**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps non complet, chargé de la garderie périscolaire de la pause méridienne cantine cour, nettoyage des bâtiments...,

Vu l'article 34 de la loi précitée,

Après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :** de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois d'Animation

**Article 2** : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal chapitre 012.

**Article 3** : demande au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

**MISE A DISPOSITION DU GARAGE 24, RUE DE LA MAIRIE 45530 SURY AUX BOIS**

Le conseil municipal décide de mettre à la disposition de l'association Sury en Fête qui lui en a fait la demande, un garage non affecté à son domaine public, pour y entreposer du matériel sans avoir à faire précéder cette mise à disposition d'une mise en concurrence.

L'association Sury en fête s'engage à faire au moins une manifestation par an sur la commune.

**Votants 12 Pour 12 Contre 0 Abstention 0**

**AFFAIRES DIVERSES**

Voirie : la Ccl a fait remettre de l'enrobé à froid sur les voiries communautaires : route de Chatenoy, chemin du Gué Boyer, route de la Noue Boulaie

Achat tables et bancs

Ramassage des déchets : le ramassage des déchets aura lieu le samedi 19 octobre 2024, rassemblement à 14h00 devant la mairie

Concert à l'église le 05 octobre 2024 à 20h30

Le Sury infos est en cours de préparation

La séance est levée à 21h15

<b>HEBERT Françoise</b>		<b>VOILLOT Aurore</b>	
<b>MONDHER Annick</b>		<b>EL SARAQBY Adib</b>	
<b>QUONIAM Gilbert</b>		<b>SAOUT Maëlle</b>	
<b>BOULANGER Sophie</b>		<b>LEMERCIER Jacques</b>	
<b>DAVID Clément</b>		<b>PREVOST Sylvie</b>	
<b>NOLLET Nicolas</b>		<b>DESGRANGES Jean-Louis</b>	
<b>VOLETTE Jérôme</b>			